

Service instructeur
Direction des Systèmes d'Information

N° CP-2010-7-1-6

Service consulté

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS CIVITAS (A.C.T.U.)**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'accepter l'adhésion du Conseil Général à l'association A.C.T.U. dont l'objectif est d'organiser des rencontres régulières entre utilisateurs CIVITAS, logiciel de gestion des ressources humaines, afin de le faire évoluer, de partager les expériences et de bénéficier de formations à tarif préférentiel.*

Dans le cadre du Système d'Information en Ressources Humaines (S.I.R.H.), le Département du Haut-Rhin a acquis un logiciel édité par la société CIVITAS. Cette dernière a signé une charte de partenariat avec l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics rattachés Utilisateurs CIVITAS (A.C.T.U.) afin de permettre l'implication de l'utilisateur final dans les processus de développement des produits proposés.

1. Les fonctions de l'A.C.T.U.

L'A.C.T.U. regroupe les utilisateurs des logiciels CIVITAS qui souhaitent pouvoir intervenir de manière concrète sur l'évolution des logiciels, se tenir informés et bénéficier des avantages de l'A.C.T.U.

Cette Association de la loi de 1901 existe depuis plusieurs années, et son siège se trouve à Sophia-Antipolis ; elle regroupe plus de 250 collectivités et établissements dans toute la France.

Son objet est de constituer un club utilisateurs afin d'étudier les besoins des services informatiques des collectivités locales et établissements publics rattachés, de collaborer avec les différents prestataires informatiques pour assurer une rentabilité optimale de la solution informatique et de permettre une coordination entre les utilisateurs.

A ce titre, l'association a signé une charte de partenariat avec l'éditeur CIVITAS aux termes de laquelle celui-ci s'engage à collaborer avec le club dans tous les domaines d'évolution de ses applications, y compris sur les fonctionnalités.

Par ailleurs, l'association propose un programme de formation continue en lien avec l'éditeur et ce, à des tarifs préférentiels pour les adhérents.

Les adhérents élisent un bureau représentatif qui est chargé de l'organisation et de la gestion de l'Association. Une assemblée générale statutaire se tient chaque année pour faire le bilan de l'année écoulée et choisir un plan d'actions.

Avec la participation des adhérents et sous la présidence d'un membre du bureau, l'A.C.T.U. organise régulièrement des commissions techniques ainsi que des réunions de groupes d'experts. Ces commissions, réalisées en étroite collaboration avec CIVITAS, ont pour objectif d'améliorer les produits et de partager les connaissances. Dans un souci de transparence et de communication, une lettre d'information et un site internet sont dédiés à l'actualité de l'association et à ses adhérents.

Le bureau, quant à lui, coordonne, suscite et gère l'ensemble des actions. Il reçoit des informations stratégiques de la part de CIVITAS et participe à la définition de certains objectifs. Il est le relais des utilisateurs auprès de l'éditeur pour solutionner leurs problèmes.

2. Le montant de l'adhésion

Chaque nouvelle adhésion bénéficie des dispositions statutaires (article 19) qui accordent la gratuité de la cotisation aux nouveaux adhérents jusqu'à la fin de l'exercice comptable en cours (31 mars 2011), et ce de manière automatique.

Pour information, en cas de renouvellement de l'adhésion en 2011 par votre assemblée, le montant de la cotisation annuelle sera de 625,00 € TTC, sous réserve des modalités de variations prévues par les statuts de l'association.

Les crédits afférents à cette cotisation seront inscrits au BP 2011.

Compte tenu des éléments susvisés, je vous propose :

- D'approuver l'adhésion du Département du Haut Rhin à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs de CIVITAS (A.C.T.U.),
- D'autoriser le chef de projet S.I.R.H. de la D.S.I. ainsi que le référent S.I.R.H. de la D.R.H. à siéger au sein de l'association,
- De prendre acte de la gratuité de la cotisation pour la période allant de l'adhésion jusqu'au 31 mars 2011,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER